

BON DE COMMANDE DE VÉHICULES D'OCCASION AVEC GARANTIE CONTRACTUELLE

(CONFORME AU DÉCRET N° 78-993 DU 04/10/78)

N°

Les soussignés :

VENDEUR (Raison sociale, ...)

Citroën Miennecy
TOME-AUTOS
5 rue Victor Gignard
ZAC de Montmain - 91540 Miennecy
Tel: 01 69 57 29 68 - Fax: 01 69 57 29 75
Direct: 04 47 9 23 50 RCS SEY

ACHÉTEUR (Nom, prénom, adresse, téléphone ...)

Melle LE BROUCHEC Carille
129 rue Jean Senechal
95880 LOUVRES

ont convenu et arrêté ce qui suit : L'acheteur commande au vendeur, en vue de son acquisition, le véhicule d'occasion désigné dans la fiche signalétique annexée et dont les caractéristiques essentielles sont les suivantes :

0676 5434 84	0676 5434 84	0676 5434 84	0676 5434 84	0676 5434 84	0676 5434 84	0676 5434 84
Marque	Puissance	Type	Modèle	Carrosserie	N° de châssis	
Ford	ohv	Fiesta 516	dièsel	C2	WFOHXXWPJH2B	
Immatriculation		Couleur		Option 1	Option 2	
AG 574-JH		gris bleu			19637	
1 ^{re} mise en circulation (mois, année) :		Km compteur :		<input checked="" type="checkbox"/> Réel <input type="checkbox"/> Non garanti	1 ^{er} propriétaire : <input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non	
03/12/2002		11000				

LIVRAISON :

Date de livraison : Sans 15 jours
prix de vente total toutes taxes comprises (frais de carte grise non compris) : Deux mille cinq cent quatre vingt dix euros
versé selon les conditions ci-après.

PAIEMENT :

AU COMPTANT : L'acheteur verse au vendeur à la signature du présent contrat, à titre d'acompte, la somme de : 739,00
et à la mise à disposition du véhicule, en paiement comptant, le solde du prix, soit : Deux mille sept cent cinquante euros
 À CRÉDIT : Montant du crédit demandé :

En cas de paiement à crédit, le présent contrat est soumis aux articles L. 311-1 et suivants du code de la consommation relatifs aux opérations de crédit. L'acheteur s'engage à remettre au vendeur un exemplaire signé de l'offre préalable de prêt qui lui sera faite, et à informer le vendeur de la formation effective du contrat ou de sa rétractation par lettre recommandée avec avis de réception. Cette notification sera le point de départ du délai de livraison indiqué ci-dessus. Conformément à l'article L. 311-27 du code de la consommation, l'acheteur reconnaît avoir pris connaissance de l'article L. 311-25 du même code reproduit au verso et avoir été informé qu'il a la possibilité de refuser de verser un acompte tant que le délai de rétractation lié à son contrat de crédit n'est pas écoulé.

Toutefois, il décide de verser ce jour au comptant au vendeur, à titre d'acompte, la somme de : 2 mens AV
Melle Carille AV
Melle Carille
Melle Carille
Melle Carille
Le vendeur reçoit l'acompte et en donne reçu à l'acheteur par les présentes.
En conséquence, le montant du solde du paiement comptant est de :

REPRISE :

La valeur de la reprise : Non Tenue AV Gaudin
est à déduire du prix total de la vente indiqué précédemment.
ne barre pas

DÉSIGNATION DU VÉHICULE OBJET DE LA REPRISE :

Marque	Puissance	Type	Modèle	Carrosserie	Immatriculation	N° de châssis
1 ^{re} mise en-circulation (mois, année) :		Km compteur :		<input checked="" type="checkbox"/> Réel <input type="checkbox"/> Non garanti	1 ^{er} propriétaire : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	

L'acheteur s'engage à livrer le véhicule objet de la reprise le _____, libre de tout gage et conforme à l'état estimatif dressé contradictoirement et annexé aux présentes.
Le vendeur s'engage à reprendre ce véhicule au montant indiqué et ne sera responsable de ce véhicule qu'après sa mise à disposition par l'acheteur avec l'ensemble des documents et accessoires nécessaires à son utilisation.

(1) en lettres et en chiffres, précisez la devise. Paraphes : JPV YLB-